



LETTRE D'INFORMATION N° 5/2021

Mairie de Norroy-Le-Veneur 22, Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Convention de Partenariat Région Grand Est et la commune

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite « loi NOTRe », et notamment son article 15, la Région est devenue Autorité Organisatrice.

La loi NOTRe ne prévoit pas explicitement la possibilité, pour la Région, de déléguer ses compétences. Une telle délégation est possible sur le fondement de l'article L. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale une compétence dont elle est attributaire.

Dans cette optique, la Région a décidé de déléguer à la Commune de NORROY-LE-VENEUR – autorité organisatrice de second rang – les compétences suivantes : l'organisation, le fonctionnement et le financement des services réguliers public non urbains assurant à titre principal la desserte des établissements scolaires et notamment le transport des élèves domiciliés à BELLEVUE et scolarisés à NORROY-LE-VENEUR.

Conformément aux clauses de ladite convention, la Région Grand Est participe au financement de ce transport. Les autres transports tels que les transports des aînés, de la piscine pour les scolaires, les déplacements des écoles sont intégralement à la charge de la Commune.

Accord à l'unanimité

Projet vidéoprotection

Des dégradations, des vols sont commis autour de la salle A. Bourson.

Lors de diverses réunions, nous avons abordé cette problématique et envisagé la mise en place de caméras au sein du village.

Dans un premier temps, nous souhaitons en déposer au niveau de la salle A. Bourson, Dans un deuxième temps, lorsque le parking, la plaine de jeux et la Maison Duval seront en service, en ajouter également sur ce secteur.

Il s'agit d'un moyen de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infraction. La transmission et l'enregistrement d'images prises par le moyen de la vidéoprotection permet notamment la protection des installations et des bâtiments publics ainsi que de leurs abords.

Ce projet Vidéoprotection est susceptible d'être éligible au Fonds Régional de soutien à l'équipement vidéoprotection à hauteur de 50 % et au titre du FIPD dans le cadre de l'appel à projet 2022 à hauteur de 30 %.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 8 507 € HT dont :

- Pour la salle Bourson 4 151€ HT
- Pour le Fournil 4 356 € HT

13 voix pour – 1 abstention

De plus, le projet « participation citoyenne » commencé en 2020 et arrêté en raison de la crise sanitaire, reprend. La gendarmerie organisera une réunion publique pour nous présenter le projet. Nous vous communiquerons la date ultérieurement.

Ateliers Municipaux – Avenant

Lors de la dernière commission travaux soulevant la nécessité de changer la cuve de récupération d'eau pluviale (3 000 litres) par une cuve de 10 000 litres, la nécessité de rajouter 75 m² de tapis d'enrobé, d'aménager à la demande du SIEGVO et de l'URM un passage d'accès pour atteindre leurs coffrets, un avenant doit être établi pour ces travaux supplémentaire soit un montant total de : 24 648.06 euros TTC.

ENTREPRISE WZ CONSTRUCTIONS	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
Fourniture, mise en place et raccordement cuve 10 000 litres	14 880.05 €	17 856.06 €
Dépiquage et reconstitution du tapis d'enrobé 75 m ²	2 600.00 €	3 120.00 €
Création passage busé	3 060.00 €	3 672.00 €
Total	20 540.05 €	24 648.06 €

Un avoir sera également établi par l'entreprise WZ Constructions de 2 500.00 euros ht (prix de la cuve de 3000 litres).

Accord à 9 voix pour et 5 abstentions

Un débat s'installe, cinq conseillers s'abstiennent sur la mise en place de la cuve de récupération d'eau pluviale, du fait de l'importance du prix et de l'amortissement de celle-ci mais s'accordent sur la nécessité aujourd'hui de gérer l'eau pluviale.

Débats que nous aurons tout au long de ces prochaines années...investissement au nom de la protection de l'environnement, de la biodiversité, du changement climatique, nous sommes tous d'accord sur ce point, mais à quel prix...

À ce titre, l'agence de l'eau Rhin-Meuse nous accompagne au regard des priorités fixées : atténuation et adaptation aux effets du changement climatique, réduction des pollutions classiques et toxiques, restauration du fonctionnement naturel

des cours d'eau et des zones humides, reconquête de la biodiversité, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. L'agence de l'eau privilégiera une approche partenariale avec les acteurs locaux et les élus au travers de contrats de territoire « Eau et Climat » qui placent la lutte contre le changement climatique et la bonne gestion patrimoniale des infrastructures comme prérequis à tout financement. Pour la mise en place de la cuve un dossier de subvention a été transmis à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : à hauteur de 60 % : 8 928,00 euros.

Accord à l'unanimité

Convention avec la communauté de communes Rives de Moselle pour la mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme – Avenant

Par délibération du 29 juin 2015, la commune a transféré la compétence des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes (permis de construire). Un avenant a été signé entre les parties pour élargir ce service aux déclarations de travaux.

Le 14 septembre 2021, la commission d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes s'est prononcée favorablement à la mise en place, par le service instructeur de la Communauté de Communes, **d'une unité de gestion des infractions en matière d'urbanisme en charge, notamment des contrôles de conformité des constructions pendant et après travaux.**

Que cette mission nécessitera le renforcement du service mutualisé et les charges y afférentes seront partagées entre Rives de Moselle et les communes (le montant de la contribution financière étant calculé sur la base du nombre d'habitants).

Cet avenant permettra également de prendre en compte d'autres évolutions comme la saisine par voie électronique, la réception des architectes en direct par le service mutualisé ou encore le portage ponctuel de modifications simplifiées du document d'urbanisme.

Accord à l'unanimité

Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la petite pierre et d'Ingwiller et des inspections de la petite pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de la petite pierre en inspection alsace bossue – Moselle

Tout est dans le titre... Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Avis favorable à l'unanimité

Subvention aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergies

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergies nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Subvention pour l'achat de vélos

Sept demandes de subventions pour l'achat de vélos nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été avec 13 voix pour et une abstention.

Subvention Scout

Un groupe des Scouts et Guides de France de Metz Queuleu a participé à la sécurisation des carrefours dangereux lors de la fête du sport du dimanche 12 septembre 2021 avec 8 personnes.

Il est demandé d'allouer une subvention de 200 euros en faveur du groupe des Scouts pour contribuer au financement de leur camp de fin d'année.

Accord à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Lors du dernier Conseil, les devis ne nous étaient pas parvenus et pour avancer rapidement dans ses travaux, nous avons organiser un conseil pour ces deux points.

Travaux de voiries Rue de Fèves et Haute Rue – Acceptation de devis

Suite à la réunion de travaux du 12 octobre dernier, celle-ci propose d'accepter le devis de la société A.TECH pour un montant de 45 412.50 euros TTC comprenant l'enrobé et la pose de pavé Haute rue et l'enrobé à partir de la Sortie de la rue de Fèves tout au long de la route nous appartenant (direction Fèves).

Accord à l'unanimité

Marquage au sol

Suite à la réunion de travaux du 12 octobre dernier, celle-ci propose d'accepter le devis de la société pour un montant de 23 402.50 euros TTC comprenant les lignes, zébras, arrêts de bus, zones 30 des rues du Charrau, de Plesnois, du Fort, de Fèves, de la Rinquelle.

Des marquage supplémentaires seront effectués (marquage bus Bellevue, ligne continue Grand' Rue/ Rue de la Camusse.

Accord à l'unanimité

INFORMATIONS MUNICIPALES

Démission

Monsieur Thierry CHARTON démissionne de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal. Nous le remercions très chaleureusement de son investissement et lui souhaitons plein de belles choses pour le futur.

Gestion des appartements Municipaux

Les appartements Municipaux seront gérés par l'agence DUMUR IMMOBILIER à NORROY LE VENEUR.

- Honoraires de gestion 7.20 euros TTC soit 6% HT du montant des sommes encaissés (loyers + charges) au lieu de 8.40 euros TTC. Tarif préférentiel en vue du nombre de lot.
- Honoraires de locations : 11 euros TTC/ m² (visite(s), constitution(s) de dossier(s), rédaction de bail, état des lieux).
- Assurance loyers impayés : 3% TTC : cette dernière n'est pas obligatoire, mais permet de nous couvrir jusqu'à 80 000€ d'impayés, sans carence et sans limite dans le temps !

Ecole

En collaboration avec nos instituteurs et MATEC, nous avons validé les plans de la rénovation de l'école. Nous allons désigner un architecte pour la phase avant-projet détaillé (APD).

Parking de Godier

Dans le projet création et agrandissement de parkings, deux tranches de travaux étaient proposés, l'agrandissement du parking du Fournil, ainsi qu'une plaine de jeux adjacente et la création de place de parking dans le quartier de Godier. Suite aux deux réunions des riverains et compte-tenu de la teneur de celles-ci, il a été demandé aux riverains du quartier de Godier s'ils voulaient des places de parking dans leur quartier. La réponse a été non par douze voix soit une majorité des exprimés. Le projet est abandonné.

Nous continuons à travailler sur le parking du Fournil. Nous allons procéder à l'appel d'offres des entreprises.

Le vrai du Faux...

Ce projet sur le quartier de Godier a fait beaucoup parler et réagir.

Beaucoup d'allégations fausses se sont répandues...

A nous de vous répondre,

Allégation 1 - La Municipalité a pris la décision d'engager des travaux sur Godier pour créer des parkings...

FAUX. Ce besoin a été remonté à plusieurs reprises en mairie et avons engagés un bureau d'étude afin qu'il nous propose des scénarii d'emplacements. Il y a un manque certain de parkings sur ce quartier ainsi qu'aux rues adjacentes.

Les deux réunions de riverains avaient pour but de proposer et de discuter avec les riverains autour de ces projets. Un projet n'est pas une décision !

Allégation 2 - La Municipalité a décidé de supprimer les arbres remarquables du quartier...

FAUX. Jamais il n'en a été question.

Allégation 3 - La Municipalité a décidé de supprimer l'aire de jeu de Godier...

FAUX. c'était l'un des scénarii proposés lors de nos réunions.

Allégation 4 - La Municipalité met du béton sur le quartier de Godier ...

FAUX. Bien au contraire dans les scénarii proposés aux riverains, nous augmentons la surface perméable du quartier, ainsi que la surface végétale.

Une pétition a été signée contre ce projet...

Là... on ne peut pas vous répondre... nous avons reçu quatre feuilles en copie avec des noms et signatures, non pas 193 signatures mais 163, une copie était en double. Sur cette pétition, aucun titre, aucun objet, aucune revendication ou question n'est mentionnée. Certains d'entre vous ont signé pour des arbres remarquables qu'on abattrait, d'autre pour préserver l'aire de jeu... et d'autre regrette la signature sur la pétition suite à l'explication du projet.

Travaux divers

Dans le courant du mois prochain, seront apposés des panneaux d'information à côté de la salle A. Bourson pour nos associations, les panneaux des fauchages tardifs et le miroir rue de la Rinquelle/ Rue de la Côte.

France service Ennery

Depuis une année, un guichet unique **FRANCE SERVICES** est implanté dans les locaux de **LA POSTE** à **ENNERY**.

Ce lieu permet aux usagers d'être accompagnés, par un chargé de clientèle, dans leurs démarches administratives quotidiennes en ligne, telles que :

- Déclarer ses impôts auprès des Finances publiques,
- Etablir une demande de carte d'identité, un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation sur Service-Public.fr du Ministère de l'intérieur,
- Demander une aide (allocation logement, RSA,...) auprès de la CAF,
- Rechercher un emploi (Pôle Emploi),
- Créer son compte sur ameli.fr (CPAM),
- Préparer sa retraite (CARSAT),
- Créer son compte à la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Faire face à un litige, (Défense des Droits du Ministère de la justice)...

En complément de cet accompagnement, sont également proposés :

. Un **conciliateur de justice** est présent le **1^{er} mardi de chaque mois (sur rendez-vous au 03 87 58 74 25)**,

. Un **écrivain public** aide également à la rédaction de divers courriers (**sur rendez-vous auprès de FRANCE SERVICES**),

. Une **permanence du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM – SOLIHA Moselle)** reçoit les usagers pour des demandes de subvention pour leur logement, le **2^e vendredi des mois pairs de 10 h 30 à 12 h (sur rendez-vous au 03 87 75 32 28)**.

Au-delà des formalités administratives, **des ordinateurs, tablettes, imprimantes et scans sont également à disposition en libre-service.**

Octobre Rose, la Municipalité manifeste son attachement à cette cause en éclairant l'extérieur de l'église et la Mairie.

A ce jour, en France le cancer du sein reste la première cause de décès par cancer chez les femmes. Dépisté à un stade précoce, il peut être guéri dans neuf cas sur dix. Cette année marque la 28^e édition d'« Octobre rose »,

La campagne Octobre Rose est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour soutenir la recherche.

Date des battues : Les dimanches : 24 octobre 2021, 04 et 21 novembre 2021, 05-19 et 26 décembre 2021, 2-09 et 30 janvier 2021, 13 et 27 février 2021.

En ce qui concerne les chasses des Militaires, nous n'aurons les dates que 8 jours avant.

A.P.E.I.

Comme tous les ans notre objectif est atteint...nous avons vendu toutes les brioches en faveur de l'A.P.E.I

Nous vous remercions pour votre générosité et remercions les bénévoles qui ont participé à cette vente.

Marché du Terroir

Bus des Aînés - Le service reprend.

Les vendredis : 5 novembre 2021 – 19 novembre 2021 – 3 décembre 2021- 17 décembre 2021

ALLER :

13H40 FEVES

- Rue Basse/rue des Frères Laurent
- Chapelle Damien

13H50 NORROY

- Rue de Fèves
- Larue
- Rue de Charrau

14H10 METZ

- Quai du Rimport - PK autocars

RETOUR :

17h30

17h20

17h00

Colis des Aînés

Soucieux de préserver la santé de tous et particulièrement celle de nos aînés en ce temps incertains, le Commission du CCAS, avec regret, de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés en fin d'année.

Cependant, pour conserver l'esprit festif des fêtes de Noël et par respect pour nos aînés, nous avons le plaisir de proposer un colis gourmand comme l'an dernier aux Noverois et Noveroises de 62 ans et plus.

La distribution se fera semaine à partir du 17 décembre.